

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVOIR CANTON 2

Part C : FR0007035175

SOCIETE DE GESTION PREVOIR

« L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est similaire à celui du fonds maître mais diminué des frais réels propres au maître et au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à l'indice EURO STOXX 300 sur la durée de placement recommandée. L'indice EURO STOXX 300 est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé : « Actions des pays de la zone euro ».

Le FCP « PREVOIR CANTON 2 » est un FCP nourricier du FCP maître « PREVOIR GESTION ACTIONS Part C » (Code Isin FR0007035159).

Il est investi en totalité et en permanence en parts du FCP maître et à titre accessoire en liquidités. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds met en œuvre une politique de gestion active s'appuyant d'une part,

- sur la recherche fondamentale (croissance du résultat, structure financière, qualité des dirigeants...) permettant de sélectionner des valeurs présentant un potentiel d'appréciation, et, d'autre part,

- sur l'analyse technique qui permet d'optimiser la gestion en décelant les signaux à court terme du marché que ce soit à l'achat ou à la vente. L'analyse technique est définie comme l'étude graphique d'évolutions dans le temps de prix et de volumes d'actifs financiers.

Le gestionnaire concentrera ses investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon lui, la valeur réelle et sur lesquels, il considère, que le risque de baisse est limité.

La surperformance par rapport à l'indice EURO STOXX 300 est donc atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock picking) qui ne vise pas à dupliquer l'indicateur de référence.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisations, dont :
- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de pays de la zone euro,

- de 0% à 20% maximum sur les actions de petites capitalisations.
- de 0% à 10% sur les marchés d'actions hors pays de la zone euro (pays de l'OCDE ou émergents).
- de 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de notation minimale à l'acquisition A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente au moment de l'acquisition.

- Il ne s'expose pas sur le marché des obligations convertibles.

- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 110% de l'actif.

L'OPCVM s'engage à respecter un investissement minimum de 75% en actions sur les marchés des pays de la zone euro éligibles au PEA.

L'OPCVM maître est investi :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non conformes, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition au risque action.

- des emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque mercredi ouvré à 17 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de Bourse du jeudi.

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement
plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition, via l'investissement dans l'OPCVM maître, très forte aux actions de la zone euro, pouvant entraîner une très forte volatilité et donc de fortes variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : Le fonds peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachat important, le fonds maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats présentés par PREVOIR GESTION ACTIONS. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées ci-dessus (cf § « Conditions de souscription et de rachat »).

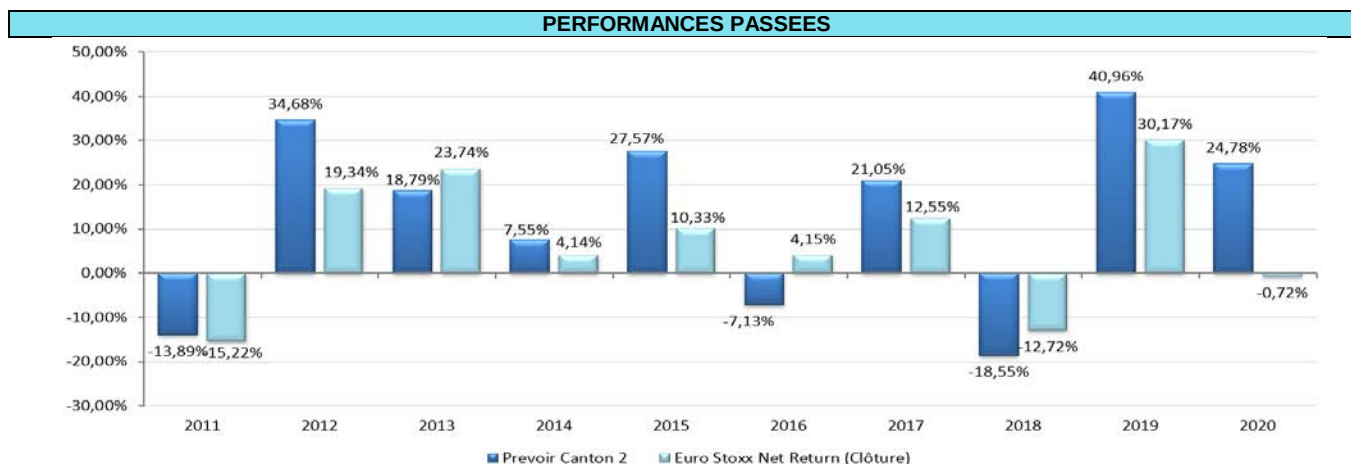
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,79 % TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2021 et inclut les frais supportés dans l'OPCVM maître. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet <http://www.sgprevoir.fr/>

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Celle de l'indice EUROSTOXX 300 sera calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes à compter de 2012.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 09/07/1999

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Création le 09 juillet 1999 sous forme d'OPCVM allégé. Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 5 avril 2001 sous forme d'OPCVM à vocation générale.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM NOURRICIER ET SUR L'OPCVM MAITRE (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de

SOCIETE DE GESTION PREVOIR
20, rue d'Aumale- 75009 – Paris
Service commercial – tél : 01 53 20 32 90

ADRESSE WEB : <http://www.sgprevoir.fr/>

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Eligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site www.sgprevoir.fr ou sur simple demande écrite auprès de la société à SOCIETE DE GESTION PREVOIR 20, rue d'Aumale 75009 PARIS.

La responsabilité de SOCIETE DE GESTION PREVOIR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SOCIETE DE GESTION PREVOIR est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2021.